

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4527</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> :</p> <p style="text-align: center;">Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs</p> <div data-bbox="183 1366 566 1646" style="border: 2px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg); margin-top: 20px;"> <p style="text-align: center; font-weight: bold;">REÇU LE :</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">13 JUIL. 2018</p> <p style="text-align: center; font-size: 0.8em;">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5 BT 222) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de la Saudrune : points 715 et 772 à supprimer. - Rond-point Gascogne : changer les deux lanternes pour Route de Toulouse (points 1430-1429), Route de Saint-Lys (points 1433-1434), Route d'Ox (points 1421-1416) et Route de Muret (points 1425-1426). - Marie Curie : <ul style="list-style-type: none"> - point 1652 : lanterne à changer - point 825 : à supprimer en doublon avec le 826, à confirmer - point 428 : lanterne à changer (doublon avec la lanterne sur support béton), à confirmer - Croisement Cazeneuve/Savignol : lanterne à changer points 823, 1011 et 1012. - Rol Tanguy école Flora Tristan sur les deux passages piétons : changer les lanternes. - Aujoulets entrée salle festive : lanterne à changer. <p>Lors de la suppression des points, il faut dans la mesure du possible éviter de faire des boites de jonction (tirer un nouveau câble d'un point à l'autre).</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TVA (récupérée par le SDEHG) 3 246 € ➤ Part gérée par le Syndicat 13 194 € ➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation) 4 175 € <p style="text-align: right;">➤ <u>Total</u> : 20 615 €</p> <p>Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p>

	<p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation.</p> <p>Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve l'Avant Projet Sommaire.• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2018</p> <p>Affiché le : 13 JUIL. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

